

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°64-2022-226

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques / Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - Secrétariat Général des Affaires Départementales

64-2022-09-08-00002 - Arrêté confiant la suppléance du poste de M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne pour la journée du 14 septembre 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-09-08-00002

Arrêté confiant la suppléance du poste de M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne pour la journée du 14 septembre 2022



Secrétariat général aux affaires départementales

Arrêté confiant la suppléance du poste de M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne, pour la journée du 14 septembre 2022

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;
- **VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 30 janvier 2019 portant nomination de M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- **VU** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. Philippe LE MOING-SURZUR, sous-préfet de Bayonne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 64-2022-05-19-00001 du 17 mai 2022 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

Considérant que M. Eric SPITZ, préfet du département des Pyrénées-Atlantiques et M. Martin LESAGE, secrétaire général, seront absents simultanément du département des Pyrénées-Atlantiques le mercredi 14 septembre 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

<u>Article premier</u>: M. Philippe LE MOING-SURZUR, en sa qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet pour la journée du 14 septembre 2022.

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée, à ce titre à M. Philippe LE MOING-SURZUR en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques 2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX Tél. (standard) : 05 59 98 24 24 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1/2

<u>Article 3</u>: Monsieur le préfet et monsieur le sous-préfet de Bayonne, sous-préfet désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 8 septembre 2022

Le Préfet,

Eric SPITZ